



2 ans d'injustice : Stop à l'internement illégal, sans soins.

Cette cagnotte a été créée pour financer les frais juridiques indispensables à la défense d'une personne injustement détenue et de sa famille. Cela fait 2 ans (ce 8/02/2025), que mon mari est interné, en prison, sans accès aux soins indispensables à son rétablissement, prescrits par les experts médicaux et repris dans un rapport disponible depuis le 20/02/2023)

Au-delà de la lutte pour un accès urgents aux soins urgents, mon combat vise à transformer durablement le système judiciaire et carcéral en posant un précédent essentiel pour la reconnaissance et la prise en charge des maladies psychiques. Les fonds récoltés permettront de :?? Transférer les procédures vers des tribunaux francophones. Cette démarche est primordiale pour garantir une défense digne et efficace, dans un environnement linguistique et culturel adapté.

?? Engager un avocat spécialisé dans les questions d'internement, pour mener un combat juridique efficace auprès de la chambre de protection de la société saisie du dossier depuis août 2024.

?? Engager un avocat en droit international, spécialisé en droit de la famille et en protection du patrimoine, pour limiter les répercussions dramatiques de cet absence de soins médicaux sur notre vie quotidienne, notamment en matière de dettes et

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/%C3%89clats-dEsprit>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Helene Liegeois